

La protection de l'enfance

Visuel



Formation de travail :

[Commission Affaires sociales et santé](#)

Mode de saisine :

Parlementaire

Saisine à l'initiative du Parlement

Type de texte(s) :

Avis et rapport

Adopté en section, le rapport est un document préparatoire destiné à éclairer et à consolider les propositions de l'avis

Texte original de la saisine

[Télécharger le texte original de la saisine](#)

Partager

[Partager sur Facebook](#)

[Partager sur X](#)

[Partager sur LinkedIn](#)



[Josiane BIGOT](#)

[Groupe Familles](#)

Photo



Elisabeth TOME-GERTHEINRICHES

Groupe Entreprises

Avancement :

Date de début

02/04/2024

Date du vote

08/10/2024

16%

Examens du texte

Le projet d'avis ou d'étude est débattu par l'ensemble des membres.

Vote

La formation de travail vote le projet d'avis avant sa présentation en plénière ou le projet d'étude avant sa présentation en plénière.

Présentation

Description

Le CESE a été saisi le 21 mars par le Président du Sénat sur le sujet de la protection de l'enfance.

Faisant suite aux lois fondatrices du 14 mars 2016 et du 5 mars 2007, qui ont posé les objectifs de la politique de protection de l'enfance et fixé le cadre de sa déclinaison dans les territoires, la loi du 7 février 2022 fixait de nouvelles mesures pour améliorer la situation des enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Quel est le bilan de ces lois ? Leurs mises en oeuvre ont-elles été aussi concrètes que leurs objectifs étaient ambitieux ?

Le CESE, avait en 2018 déjà produit un avis sur l'aide sociale à l'enfance. Il déplorait le traitement réservé aux enfants et aux jeunes pris en charge par l'ASE et proposait des préconisations visaient deux priorités : l'amélioration des parcours ; la consolidation de l'accompagnement dans la transition vers l'autonomie. Le CESE est à nouveau saisi pour évaluer la réalité de ces lois sur le terrain : identifier les freins au déploiement, faire évoluer certaines des mesures suite à l'augmentation de la précarité des familles et des manques budgétaires des collectivités.

La Commission des Affaires sociales et de la santé a nommé rapporteuses de ce texte Mmes Josiane Bigot et Elisabeth Tomé-Gertheinrichs. L'avis sera présenté en séance plénière à l'automne.

Articles liés



Catégorie

Actualité

[Le CESE saisi par le Sénat sur la protection de l'enfance](#)

[Imprimer](#)

[Partager](#)

[Partager sur Facebook](#)

[Partager sur X](#)

[Partager sur LinkedIn](#)

[Partager par mail](#)

[Voir toutes les saisines](#)

© - copyright CESE - Mai 2024